

"Les places handicapées ne sont pas aux normes"

Elles seraient trop petites et trop peu nombreuses. Un Arlésien témoigne

Mohamed Beddou n'a pas fait ses courses de Noël en centre-ville. Pourtant, cet habitant de Pont-de-Crau aurait bien voulu "faire marcher le commerce arlésien". Mais il assure que le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées, tel qu'il est conçu à Arles, rend la chose trop compliquée.

Déjà, en 2002, cet adhérent de l'Association des paralysés de France (APF) avait écrit à la Direction générale des services techniques de la Ville pour l'alerter sur la situation. Il pointait alors des horodateurs pas adaptés et non réglementaires et des places de parkings dédiées trop peu nombreuses et la plupart du temps trop peti-

"Je ne veux pas polémiquer, je veux juste que la loi soit appliquée."



La place handicapée de la rue Jean Jaurès est la caricature de ce que dénonce Mohamed Beddou : "elle est si petite qu'elle est inutilisable pour nous, en plus d'être dangereuse". / PHOTO VALÉRIE FARINE

tes. "Aujourd'hui, rien n'a changé, déplore Mohammed Beddou. Et aucune amélioration n'a été annoncée pour l'instant avec le nouveau plan de stationnement qui se prépare. On nous dit que les commerçants et les résidents auront un badge pour accéder au centre-ville, mais quid des handicapés ? Je ne veux pas polémiquer, je veux juste que la loi soit appliquée."

Car selon lui, le centre-ville est sous-doté en matière de place de parkings dédiées, et 60 % d'entre elles n'ont pas la dimension minimum imposée par les textes. "Dernièrement, j'ai voulu me garer sur la place de la rue Jean Jaurès pour me rendre à la mairie, mais la place fait 1,50 sur 2 mètres au lieu des 2,50 sur 3 mètres réglementaires, illustre-t-il. Cela rend les choses impossibles pour nous, sans comp-

ter que la voiture déborde largement sur la chaussée, ce qui est très dangereux. Depuis, j'ai définitivement renoncé à me garer dans l'hyper-centre. Ma liberté d'aller et venir est mise à mal." Selon lui, les places peintes en bleu ont peu à peu disparu.

"Il y en avait en bas de la rue de l'Hôtel de ville, place du Forum, rue du docteur Fanton, devant le Jules César... énumère-t-il. Aujourd'hui, elles n'existent plus ou ne sont plus vraiment accessibles. Déjà, s'il y avait deux places sur la place de la République et que les deux de la place Wilson n'étaient pas si petites, cela arrangerait bien les choses..." Et peut-être que Mohamed Beddou, comme d'autres personnes dans sa situation, reprendraient alors le chemin du centre-ville.

Romain FAUVET

"LE NOUVEAU PLAN DE STATIONNEMENT VA LEUR FACILITER LES CHOSSES"

Patrick Chauvin, premier adjoint au maire, ne nie pas les problèmes soulevés par Mohamed Beddou, mais il assure que de nouvelles places sont régulièrement créées pour les personnes à mobilité réduite. Et, surtout, il explique que le nouveau plan de stationnement qui sera mis en place au printemps prochain va "leur rendre les choses plus faciles. Nous avons d'ores et déjà commencé à retracer toutes les places et nous allons en profiter pour remettre à la bonne dimension celles qui ne sont pas aux normes, annonce Patrick Chauvin. Par ailleurs, les places réservées ne seront plus squattées puisqu'il y aura sanction immédiate pour ceux qui s'y gareront de façon illicite." Reste la question des cinq nouvelles bornes qui seront installées pour limiter l'accès des voitures au centre-ville. Si résidents et commerçants auront un badge gratuit pour les ouvrir, Patrick Chauvin dit "réfléchir à la bonne formule" pour les personnes handicapées. Il est acquis qu'elles pourront se faire ouvrir en avertissant le centre de surveillance urbain qui sera mis en place boulevard des Licés. Le premier adjoint n'exclut pas pour autant la délivrance de badge et invite Monsieur Beddou à le rencontrer "pour chercher ensemble la meilleure solution."

DES RÉALISATIONS

Lors du colloque de l'AFP (lire ci-contre) le maire Hervé Schiavetti a mis en avant la détermination des élus sur les questions d'accessibilité et de sécurité. Il a souligné les avancées de la précédente mandature grâce à l'implication de Roger Gueyraud, saluant le nouvel élu délégué : Gilles Ruiz, sensibilisé par son métier de pompier. Parmi les travaux d'accessibilité en cours, il y a l'installation d'un ascenseur à la nouvelle maison associative ancien collège Mistral (100 000 €), des travaux à l'ancienne école Léon Blum (80 000 €), l'accessibilité au cloître de l'Archevêché par l'hôtel du Cloître. Il est aussi prévu l'installation d'une salle municipale bis dans les locaux du Crédit Agricole. Comme il y a là des ascenseurs cela permettra aux handicapés de se marier sans emprunter le scalamobile, utile mais d'un maniement compliqué dont est doté l'Hôtel de Ville. Enfin l'édile a confirmé que le budget du handicap adopté par le Conseil municipal n'était pas encore épuisé et servirait donc à améliorer les conditions de vie des handicapés arlésiens. On pense en particulier à la voirie, qui reste un des problèmes majeurs de la ville.

M.Bc.

LE COLLOQUE

L'antenne d'Arles des paralysés de France dresse un état des lieux



Un colloque a été organisé à Arles, à l'initiative de l'antenne locale de l'association des paralysés de France, pour faire un état des lieux des textes en cours ou à venir sur le handicap. / PHOTO M.BC.

Anita Bonutti, dont le handicap nécessite l'usage d'un fauteuil roulant, est la référente de l'antenne d'Arles pour l'association des paralysés de France (APF). Elle vient de recevoir Josiane Rouanet (chargée de mission pour l'AFP) et Isabelle Burrot-Besson (assistante sociale, ex-assistante et formatrice à l'AFP, également adhérente et bénévole car son handicap l'a contrainte à prendre une retraite anticipée). Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un colloque tenu à Arles, et dont le but était de clarifier les textes de loi adoptés - où en gestation -

compensation du handicap, la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées. Par rapport à la loi du 11 février 2005, fixant le cadre des droits à compensation du handicap et des prestations qui en découlent, instaurant des maisons départementales pour handicapés, le bilan est satisfaisant pour bien des usagers a-t-on souligné. Un éclairage a été réalisé sur la future loi sur le vieillissement. Il a été précisé qu'elle tendrait à la création de maisons d'autonomie destinées à la fois aux personnes handicapées, et aux personnes âgées. Un premier pas a été fait

dernisation du système de santé, a été adopté le 1^{er} décembre. Chacun a salué l'ambition d'un texte visant : "zéro personne sans solution." L'AFP se pose tout de même des questions. Cela touche aux moyens et outils mis en œuvre pour ce vaste projet, à l'inquiétude aussi de voir diminuer les aides aux handicapés quand s'opérera le glissement des MDH vers les maisons d'autonomie. Chacun s'est dit dans l'attente de la promulgation de la loi, espérant que l'annonce de moyens supplémentaires, faite par la ministre Marisol Touraine sera suivie